

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 34 (1893), p. 141-159

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1893\\_\\_34\\_\\_141\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1893__34__141_0)

© Société de statistique de Paris, 1893, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

---

N° 5. — MAI 1893.

---

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 1893.

**SOMMAIRE** — Necrologie : MM Léon Donnat, Charles L'aidier et Edmond Goupy — Election d'un membre titulaire — Présentation de deux membres titulaires — Présentation d'ouvrages : le Secrétaire général, MM Novicow, Hennequin, Daniel Bellet et Thierry-Mieg — Rapport de M. Vannacque, au nom du Conseil, sur les comptes de 1892 et le budget de 1893 — Communication de M Yvernes sur le vagabondage et la mendicite; discussion : MM. Yves Guyot, Thierry Mieg, Coste et Yvernes — Communication de M Bertillon sur un mode de représentation graphique; observations de M le Dr Chevrin

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Ad. COSTE.

MM. CHARLES GIDE, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Montpellier, et Novicow, président du cercle du commerce et de l'industrie d'Odessa, invités par la Société, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 1893 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT, en rappelant la mort de M. Léon Donnat, s'exprime ainsi :

J'ai le triste devoir de rendre un dernier hommage à notre éminent collègue, M. Léon Donnat, décédé le 31 mars 1893, à l'âge de 60 ans.

M. Donnat était sorti de l'École des mines en 1856, mais il ne se borna pas à exercer sa profession d'ingénieur. En 1862, à l'exposition internationale de Londres, en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, il se montra un des plus habiles collaborateurs de M. Le Play, le commissaire général, et reçut dès cette époque la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Léon Donnat joignait aux facultés de l'ingénieur et de l'administrateur les véritables aptitudes du savant. Dans ses nombreux voyages et dans ses missions diverses, dans ses affaires et dans ses relations sociales si multiples et si étendues, il avait su

appliquer partout un rare esprit d'observation. Du trésor qu'il avait accumulé dans sa vie active, il tira, en 1885, son beau livre sur la *Politique expérimentale*. Dans cet ouvrage, où il a fait preuve d'une incontestable originalité, il a su combiner à la fois et le respect du déterminisme scientifique et le sentiment le plus vif des avantages de la liberté. Un livre bien pensé est presque toujours un livre bien écrit ; le sien était merveilleux de vivacité, d'esprit, de clarté. Il obtint aussitôt un légitime succès, et la réputation de son auteur ayant franchi l'Atlantique, les hommes d'État de la nouvelle République du Brésil lui firent le grand honneur de le consulter sur la constitution à donner à leur pays.

L'homme qui, en toutes choses, proposait de s'en remettre à l'expérience, avec la foi la plus entière que ce serait toujours au profit de la liberté, ne pouvait pas ne pas apprécier très haut le rôle de la statistique dans le développement des sciences sociales. Il montra tout le parti qu'il en savait tirer, lors de son passage au conseil municipal de Paris. Nous avons le souvenir de ses beaux travaux de cette époque sur la liberté de la boulangerie et de la boucherie. Quand il eut renoncé à son mandat électif, il vint à nous, et la Société de statistique le fit entrer de suite dans son Conseil. Je suis certain d'être votre fidèle interprète, en disant que nous l'avions tous salué comme un de nos prochains présidents.

La mort ne nous a pas laissé le temps de lui conférer ce témoignage de notre profonde estime ; et nous en avons un sincère regret, car ceux d'entre nous qui l'avaient connu dans les diverses associations ou dans les groupes d'études qu'il a présidés, avaient pu apprécier ses grandes qualités personnelles. Nul mieux que Léon Donnat ne savait susciter et diriger une discussion scientifique, avec une douceur dont il ne se départissait jamais, une courtoisie qui le faisait aimer de ses contradicteurs et une autorité cependant que sa valeur scientifique rendait incontestable. Nous en avons eu maintes fois la preuve à l'Association française pour l'avancement des sciences, aux congrès d'économie sociale de 1889 et dans bien d'autres circonstances.

Car ce vaillant lutteur, qui combattait énergiquement le socialisme, soit dans l'État, soit à la commune, était pourtant un des plus actifs partisans de l'association volontaire sous toutes ses formes. Léon Donnat était vraiment un libéral, non un individualiste, dans le mauvais sens, dans le sens étroit de ce mot. Il savait que les hommes n'ont de lumières et de forces efficaces que lorsqu'ils les multiplient par l'union. Aussi le trouvait-on toujours prêt à entrer dans les associations libres, pourvu qu'elles eussent un but utile et qu'elles pussent servir au progrès social. Lorsqu'il était ensuite devenu membre d'une société, nul ne s'y montrait plus dévoué et plus ardent à mettre au service de l'association toutes les influences dont il pouvait disposer.

Nous perdons en Léon Donnat, Messieurs, un excellent cœur et un rare esprit.

Notre excellent collègue M. Fernand Faure, qui est particulièrement éprouvé par la perte de son beau-père, m'a chargé de l'excuser auprès de vous de ne pouvoir encore prendre part à notre séance de ce jour. Nous l'excusons certes et lui envoyons l'assurance de notre bien vive sympathie.

M. YVERNÈS fait part, en ces termes, de la mort de M. Charles Faider, ancien ministre de la justice de Belgique, membre associé de la Société de statistique depuis 1874, qui s'est éteint le 6 de ce mois, à l'âge de 81 ans :

Entré dans la magistrature en 1837, M. Faider franchit successivement tous les

degrés de la hiérarchie judiciaire pour occuper en 1871, et jusqu'à sa retraite volontaire, les hautes fonctions de procureur général à la Cour de cassation.

Il ne m'appartient pas de retracer ici les diverses phases de cette existence si laborieuse, si utile et vouée tout entière à l'étude du droit. Qu'il me soit permis seulement de rappeler que cet éminent jurisconsulte présida, en 1858, avec une grande autorité, le Congrès international de la propriété littéraire où la France était représentée par Jules Simon, Wolowski, Victor Foucher, Scribe, etc.

M. Faider aimait aussi la science qui nous est chère. Membre, pendant un demi-siècle, de la Commission centrale de statistique, il a été l'inspirateur de la plupart des heureuses modifications introduites dans les documents belges. Son caractère et son talent étaient tenus en haute estime par tous les gouvernements et celui de la France lui en donna une preuve éclatante en le nommant commandeur de la Légion d'honneur.

Ayant eu l'honneur de siéger à ses côtés au bureau de l'une des sections du congrès international de statistique de Budapest, j'ai pu apprécier sa cordiale affabilité et sa grande modestie. L'homme privé complétait l'homme public.

La Société de statistique de Paris adresse à la mémoire de M. Charles Faider un respectueux souvenir et à sa famille un témoignage de profonde sympathie.

M. LE PRÉSIDENT, qui a reçu de M. Amédée Faider, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, une lettre lui faisant part de la mort de son père, donne lecture de l'extrait suivant : « Mon père s'est toujours occupé avec prédilection de statistique ; dès 1843, il faisait partie de la commission de statistique de la province d'Anvers ; aussi a-t-il été fort sensible à la collation d'un titre qui le rattachait à une société comptant, parmi ses membres, les hommes les plus éminents et des savants distingués. Jusqu'en ces derniers temps, il a suivi avec un vif intérêt les travaux de la Société de statistique de Paris et pris connaissance de ses publications. »

M. YVERNÈS annonce également la mort de M. Edmond Goupy, ancien chef du cabinet du garde des sceaux et ancien conseiller général de Seine-et-Oise, membre titulaire de la Société depuis 1884. M. Goupy était souvent hors Paris et ne pouvait assister régulièrement aux séances ; mais il se tenait au courant des discussions et les appréciait hautement ; c'était un esprit libéral. M. Yvernès a conservé de ses relations avec M. Goupy le meilleur souvenir et peut affirmer qu'il sera vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Ces douloureuses communications provoquent, de la part de l'assemblée, des marques unanimes d'adhésion.

M. LE PRÉSIDENT annonce que, dans la séance solennelle de clôture du congrès des Sociétés savantes, la Société de statistique a eu la vive satisfaction de voir deux de ses représentants les plus autorisés, figurer parmi les savants honorés de distinctions académiques. M. le Ministre de l'instruction publique a nommé officier de l'instruction publique M. Yvernès, secrétaire général de la Société, et officier d'académie M. Vannacque, l'un de ses vice-présidents. (*Applaudissements.*)

Par une lettre adressée au Président, M. Adolphe Dubois remercie la Société de l'avoir élu membre titulaire.

Est élu, à l'unanimité, **membre titulaire** :

M. QUIQUET, actuaire, ancien secrétaire de la *Revue des institutions de prévoyance*.

Sont présentés, pour être soumis à l'élection, comme **membres titulaires**, dans la prochaine séance :

Sur la proposition de MM. Coste, Cheysson et de Foville :

M. GUIEYSSE (Paul), député du Morbihan, Président de l'Institut des actuaires français ;

Sur la proposition de MM. Yvernès et Raphaël Georges Lévy :

M. MAY (Georges), ancien banquier.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance et parmi lesquels il signale les suivants :

*Mélanges statistiques relatifs aux assurances sociales en Allemagne et en Autriche*, par M. Gruner.

*Le Marché financier en 1892*, par M. Arthur Raffalovich.

Une brochure de M. de Saint-Genis sur *les vieilles archives d'un bureau d'hypothèques à Paris*.

Deux brochures contenant l'une : le discours prononcé à la Chambre des députés, par M. Yves Guyot au sujet de *l'impôt sur les opérations de Bourse*, et l'autre, une conférence faite par le même sur *les préjugés économiques*.

Un ouvrage de M. J. Novicow sur *les luttes entre Sociétés humaines et leurs phases successives*.

A l'occasion de la présentation de ce dernier document, M. Novicow, invité par le Président, à prendre la parole, s'exprime ainsi :

Peut-être la Société de statistique trouvera-t-elle que cet ouvrage sort quelque peu du cercle ordinaire de ses études, et cependant on peut dire qu'il y a une certaine concordance entre les idées qui y sont développées et les travaux de la Société. En effet, dans toute société humaine, il y a des vainqueurs et des vaincus. Où en voit-on la preuve ? Dans la statistique. Avant elle, on ne connaissait pas le mouvement de la population, mais depuis, que de progrès a faits la démographie ! Ainsi, pour Odessa, fondée il y a un siècle, le dernier recensement n'accuse qu'à 336,000 âmes, tandis qu'à Chicago la population s'est élevée de 2,000 à 3,200,000 habitants. Certes, la statistique doit nous rendre modestes ; mais combien elle est importante et comme on doit en souhaiter le développement !

La langue française, aussi, est de plus en plus répandue. Il serait peut-être possible de déterminer, à l'aide de la statistique, le nombre des personnes qui parlent l'anglais, mais il serait plus difficile de connaître ceux qui apprennent le français et cette dernière langue est beaucoup plus parlée qu'on ne le croit à Odessa, dans le Caucase, etc., parce que l'anglais est surtout la langue maternelle de ceux qui l'emploient, tandis que le français est la langue universelle. On vend beaucoup plus de livres français que de livres anglais. C'est à la France surtout que l'on recourt pour le développement de la science ; Paris est le centre des renseignements. La belle langue française est celle de tous les peuples des races latine et slave et l'on doit

s'en réjouir, car elle sert puissamment à l'expansion de la France. (*Applaudissements.*)

M. HENNEQUIN dépose sur le bureau un atlas et trois volumes relatifs à la ville de Bordeaux. Il appelle l'attention de la Société sur l'intérêt qui s'attache à ces documents qui, indépendamment d'un aperçu historique, contiennent de nombreux renseignements sur la population, l'industrie, le commerce et l'administration du chef-lieu de la Gironde ; ils ont été publiés par les soins de la municipalité de Bordeaux.

M. Hennequin veut bien promettre, pour le Journal de la Société, une notice plus détaillée, relative à cette importante publication.

M. Daniel BELLET, à propos d'une étude qu'il vient de publier, signale un fait assez curieux en matière de transport des voyageurs. Dans la Grande-Bretagne, comme dans presque tous les pays, les voitures de chemins de fer et les tarifs à voyageurs se divisaient en trois classes ; du moins jusqu'à une époque récente il en a été ainsi. En voyageant en Angleterre, on a pu remarquer que les wagons de 3<sup>e</sup> classe se remplissent de plus en plus aux dépens de ceux de 2<sup>e</sup>. En présence de ce phénomène, qui va s'accroissant davantage chaque année, bien des compagnies ont supprimé la 2<sup>e</sup> classe sur leur réseau. Cette disparition des voyageurs de 2<sup>e</sup> classe en Grande-Bretagne, on peut la constater tant dans l'excellent *Album de statistique graphique* de M. Cheysson que dans les statistiques récentes relatives aux chemins de fer britanniques. Pour ne parler que de l'Angleterre, on compte, en 1891, 3.4 p. 100 de voyageurs de 1<sup>re</sup> classe, 7.8 de la 2<sup>e</sup> et enfin 88.8 de la 3<sup>e</sup>. Le voyageur de 2<sup>e</sup> classe ne représente donc plus qu'une infime minorité. Si nous interrogeons les tableaux financiers, nous y verrions que la 3<sup>e</sup> classe fournit les 75 p. 100 des recettes, en dépit des tarifs bien plus élevés des autres classes.

M. Bellet ne peut insister sur la question, qu'on trouvera plus amplement traitée dans le numéro du *Journal des mines et des chemins de fer*, qu'il offre à la Société. Il lui a semblé intéressant de mettre ce fait en lumière, alors que les choses se passent à l'inverse en France où l'on fréquente surtout la 2<sup>e</sup> classe.

M. THIERRY-MIEG fait remarquer, à ce sujet, que l'emploi de la 3<sup>e</sup> classe, de préférence à la 2<sup>e</sup>, s'accroît même en France, partout où les compagnies rendent les voitures un peu plus confortables et toutes les fois aussi que les trajets ne sont pas trop longs. Il pense donc qu'avec une amélioration raisonnable des compartiments de 3<sup>e</sup> classe, on obtiendra un accroissement beaucoup plus rapide des voyageurs de cette catégorie que de ceux de la 2<sup>e</sup> classe.

M. VANNACQUE donne lecture, au nom du Conseil de la Société, du rapport sur les comptes de 1892 et le budget de 1893 (voir page 149).

M. LE PRÉSIDENT complète les indications du rapport en faisant connaître à l'assemblée que, grâce au zèle et à la ponctualité de M. Neymarck, trésorier intérimaire, la situation financière au 1<sup>er</sup> avril est aussi satisfaisante que possible ; presque toutes les cotisations de 1893 sont déjà encaissées et l'état trimestriel dressé en vertu de l'article 22 du règlement révèle un excédent de 310 fr. de recettes sur les prévisions budgétaires.

Les conclusions du rapport de M. Vannacque, déjà approuvées par le Conseil d'administration, sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Turquan sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1891, mais M. le Président, prévenu à la dernière heure que des circonstances de famille empêchent M. Turquan d'assister à la séance, informe la Société que M. Yvernès a bien voulu consentir à remplacer l'orateur absent en faisant une communication sur le vagabondage et la mendicité.

M. YVERNÈS, accédant au désir de M. le Président, soumet à l'assemblée, en les commentant, les résultats de ses recherches statistiques sur ces deux délits pendant les trente dernières années. Cette communication est publiée dans le présent numéro, page 160.

M. YVES GUYOT dit qu'il avait demandé la parole avant que M. Yvernès ne parlât de la loi de 1875. Il voulait insister, comme l'a fait M. Yvernès, sur la négligence qu'on a mise à l'appliquer. Au lieu de faire l'utile, on a fait grand tapage autour de la loi sur la relégation, qui a coûté cher et n'a produit et ne pouvait produire aucun résultat, et à laquelle il serait bon de renoncer. On l'avait présentée comme devant favoriser l'expansion de la race française, comme si c'était par les échantillons de mendiants et de vagabonds qu'elle pouvait se développer ; et puis, pour propager une espèce, le concours des deux sexes est indispensable, et l'élément féminin manque dans la relégation.

M. Yves Guyot insiste aussi sur la nécessité d'abandonner le système des courtes peines, qui consiste à mettre à l'abri et à nourrir pendant quelques mois un mendiant ou un vagabond. Quand il sort de la prison, il est plus déprimé moralement et intellectuellement que quand il y était entré. Il a fait des amis, il a pris des leçons, et il a sur lui la tare d'une condamnation. Il est préparé à la récidive.

Pour que la condamnation soit efficace, il faut que la prison soit un système d'orthopédie intellectuelle et morale. Garder des gens enfermés, c'est la barbarie du vieux système de punition et de vengeance ; les préparer à sortir, à rentrer dans la vie sociale, à l'adaptation du milieu à laquelle ils avaient manqué, voilà quel doit être l'objet des préoccupations du législateur et de l'administrateur. Mais cette éducation n'est pas l'œuvre d'un jour : si l'individu ne sait aucun métier, il ne peut l'apprendre du jour au lendemain. Il faut donc du temps et pour cela de longues peines et non de courtes peines.

Notre système est une fabrique de récidivistes. Voilà des conséquences immédiates que M. Yves Guyot constate. Il ne voit pas aussi bien le rapport de cause à effet qu'a indiqué M. Yvernès, à propos de la loi de 1864. Il demande à M. Yvernès de vouloir bien préciser.

M. Yvernès a parlé des syndicats de mendiants qui s'établissaient à la porte des églises. Mais, à l'église et à l'école, on enseigne que la charité est une vertu. Notre législation déclare que la mendicité est un délit. Il y a donc contradiction entre la morale enseignée et notre système pénal. Il faudrait donc la supprimer.

M. THIERRY-MIEG entre dans d'intéressants développements sur les moyens employés en Allemagne pour réprimer le vagabondage et la mendicité (voir p. 163).

M. LE PRÉSIDENT reconnaît avec les précédents orateurs que la répression judiciaire du vagabondage et de la mendicité a été jusqu'ici bien peu efficace, mais il est d'avis qu'avant de compter beaucoup sur son amélioration, il faudrait tout au moins s'efforcer de ne pas encourager la mendicité et le vagabondage par de mauvaises mesures administratives. Il rapporte, à ce sujet, un fait particulier dont il a

été récemment témoin. Un jeune ouvrier typographe de Nantes était venu inconsidérément à Paris dans l'espoir de s'y faire une situation plus avantageuse que dans son pays. Au bout de deux mois de séjour, il n'avait pas trouvé à s'employer ; ses très modiques ressources étaient épuisées, et il souffrait littéralement de la faim. M. Coste voulut le rapatrier et demanda à une Compagnie de chemins de fer un billet à prix réduit ; la Compagnie répondit qu'elle accordait le transport gratuit sur la présentation d'un certificat d'indigence. L'ouvrier, muni d'une attestation de M. Coste, alla au commissariat de police de son quartier demander ce certificat ; on lui donna là, sur l'intervention de deux témoins patentés, attestant la moralité et l'identité de l'ouvrier, une pièce tendant à la délivrance d'un passeport. Renvoyé à la Préfecture de police, le pauvre diable y passa toute une journée, en compagnie de 60 ou 80 malheureux qui demandaient comme lui à retourner dans leur pays. A l'ouvrier de Nantes il fut dit qu'on ne pouvait lui accorder le certificat d'indigence pour le transport gratuit en chemin de fer, parce que si l'on en délivrait ainsi à tous ceux qui le sollicitent, on n'aurait jamais assez d'argent pour y suffire. Sur ce motif judicieux, on lui remit un passeport gratuit d'indigent, au dos duquel étaient marquées les étapes qu'il y avait à suivre de Paris à Nantes ; ce passeport donnait droit à un secours de route de 3 centimes par kilomètre, *à la charge des départements traversés*. L'ouvrier en question fut peu séduit par la perspective d'un voyage à pied de près de 450 kilomètres ; mais combien, à sa place, dans la belle saison où nous sommes, auraient été ravis de cette partie de campagne prolongée, assurés qu'ils étaient du strict nécessaire, et certains de recueillir sur la route, en grapillant dans les champs et en mendiant dans les fermes et les châteaux, toutes sortes de petites ressources supplémentaires ! Un mois de cette vie de vagabondage, protégée administrativement, doit suffire à déterminer la vocation définitive de beaucoup de paresseux. C'est ainsi que l'administration semble être en partie responsable, par son économie malentendue, de l'accroissement du vagabondage. M. Coste est convaincu que, par le rapatriement direct et rapide des ouvriers sans ressources, moyennant une dépense qui ne serait pas plus grande que celle des secours de route qu'on met à la charge des départements, on éviterait en grande partie ce fléau des voyageurs-mendiants qui infestent nos campagnes et qui se multiplient dans des proportions effrayantes.

M. YVERNÈS se félicite de l'appui qu'il trouve dans les observations de M. Yves Guyot sur deux points : l'application partielle de la loi du 5 juin 1875 et l'abus des courtes peines.

Les retards apportés à l'exécution complète de la loi sur l'emprisonnement individuel constituent l'obstacle le plus sérieux à la réforme pénitentiaire. Il est certain que la loi votée récemment sur les prisons de courtes peines remédiera, dans une large mesure, à ces inconvénients ; mais tant que l'isolement ne sera pas appliqué à tous les accusés, prévenus et condamnés à un an au plus d'emprisonnement, on ne constatera pas de réduction dans la criminalité.

En ce qui concerne les courtes peines, il y a longtemps que leur insuffisance, au point de vue moralisateur, a été démontrée. La promiscuité qui règne dans les maisons d'arrêt engendre la récidive, comme le dit fort bien M. Yves Guyot et, dans un de ses derniers rapports au Chef de l'État sur la justice criminelle, le Garde des sceaux l'affirmait encore par des chiffres irréfutables, en rapprochant, pour une longue période, le nombre des récidivistes de celui des délinquants primaires ; la



progression, qui est peu sensible pour ces derniers, est très importante pour les repris de justice.

M. Yvernès est loin de critiquer la loi du 25 mai 1864 qui, en rendant légitime la coalition, a réalisé un progrès considérable ; il en reconnaît tout le premier le principe libéral. S'il lui attribue une part dans l'augmentation de 38 p. 100 du nombre des vagabonds et des mendiants de 1861-1865 à 1866-1870, c'est parce que cette loi, en autorisant la cessation concertée de travail, a donné naissance aux grèves, pendant lesquelles les travailleurs manquent souvent de pain et que, d'après la statistique, à une grève correspond toujours un accroissement du nombre des délits de vagabondage et de mendicité.

Enfin, au point de vue de la mendicité dans ses rapports avec la charité, M. Yvernès ne met pas en doute que si celle-ci était mieux organisée, elle produirait d'excellents effets. Il cite l'*Union d'assistance* telle qu'elle existe dans plusieurs arrondissements, dans le XVI<sup>e</sup> notamment. Un comité reçoit les aumônes en argent, et, après enquête, les distribue sous forme de cachets de pain, de viande, etc. Si les millions donnés aux mendiants de la rue étaient ainsi centralisés et répartis en connaissance de cause, la vraie misère serait soulagée et la mendicité diminuerait.

Il a été parlé par M. Thierry-Mieg de maisons de travail fondées en Allemagne, pour venir en aide aux vagabonds et aux mendiants. M. Yvernès ajoute qu'il en existe de semblables en Suisse dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel et que, depuis leur fonctionnement, le vagabondage et la mendicité sont bien moins fréquents.

M. le D<sup>r</sup> Jacques BERTILLON fait, sur un mode de représentation graphique, une communication qui sera ultérieurement insérée.

M. le D<sup>r</sup> CHERVIN considère le procédé indiqué par M. Bertillon comme présentant de très grands avantages, en ce que ses diagrammes donnent à la fois, et d'une manière précise, les chiffres absolus et les chiffres proportionnels ; il exprime le vœu que l'usage en soit généralisé.

Sont mises à l'ordre du jour de la séance du 17 mai 1893, les communications suivantes :

1<sup>o</sup> Une nouvelle évaluation des valeurs mobilières en France, par M. Alfred Neymarck.

2<sup>o</sup> Observations complémentaires de M. Vannacque sur le mouvement des mandats postaux.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,

Em. YVERNÈS.

Le Président,

Ad. COSTE.

---

II

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

---

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU COMITÉ DES FONDS ET ARCHIVES  
PAR M. AUGUSTE VANNACQUE, VICE-PRÉSIDENT, DANS LA SÉANCE DU 19 AVRIL 1893.

---

J'ai l'honneur de vous présenter au nom de la commission des fonds et archives les comptes de l'exercice 1892 et de soumettre à votre approbation les propositions budgétaires pour 1893.

COMPTES DE L'EXERCICE 1892.

---

I. RESSOURCES.

A. — Ressources ordinaires.

Les ressources à réaliser au cours de l'exercice avaient été évaluées à la somme de . . . . .	9,691 <sup>f</sup> 60
Les réalisations effectuées ont été de . . . . .	8,491 06
D'où une différence en moins sur les prévisions, de . . . . .	<u>1,200<sup>f</sup> 54</u>

Les ressources provenant : 1° des arrérages du legs Bourdin (rente 3 p 100); 2° des arrérages de la rente 4 1/2 p. 100 ; 3° des subventions de la ville de Paris, du ministère de l'agriculture et du ministère de l'instruction publique, ont été réalisées telles qu'elles avaient été prévues. Il y a eu au contraire des différences assez sensibles en plus ou en moins sur les articles ci-après :

*Augmentations.*

Les intérêts des 64 obligations foncières 1883 à 14 fr. 40 ont produit 921 fr. 60 au lieu de 849 fr. 60, prévus pour 59 obligations, soit une plus-value de . . . . .	72 <sup>f</sup> »
Le compte courant n° 28767 a donné 9 fr. 09 non prévus, ci. . . . .	9 09
Des retards pour annuités ont procuré une ressource supplémentaire de . . . . .	25 30
Total des augmentations . . . . .	<u>106<sup>f</sup> 39</u>

*Diminutions.*

Les diminutions se répartissent ainsi :

Cotisations encaissées : 2,925 fr. au lieu de 3,500 fr. : différence en moins . . . . .	575 <sup>f</sup> »
Produit des abonnements : 1,690 fr. 72 au lieu de 1,900 fr. ; différence en moins . . . . .	209 28
Non-encaissement de la subvention du ministère des travaux publics. . . . .	500 »
(Il y a lieu toutefois de remarquer que cette diminution de recette n'est qu'apparente, car elle a été encaissée aux ressources extraordinaires, compte auquel elle ne figurait pas dans les prévisions.)	
Mécompte sur la rente des numéros du Journal : 77 fr. 35 au lieu de 100 fr. ; Différence en moins. . . . .	22 65
Total des diminutions. . . . .	1,306 <sup>f</sup> 93
Si on tient compte des augmentations indiquées pour. . . . .	106 39
on retrouve le montant net des diminutions ci-dessus signalées dans les ressources ordinaires. . . . .	<u>1,200<sup>f</sup> 54</u>

**B. — Ressources extraordinaires.**

A l'inverse des ressources ordinaires, les ressources extraordinaires prévues seulement à la somme de. . . . .	1,200 <sup>f</sup> »
Se sont élevées en réalité à celle de . . . . .	2,408 »
présentant une augmentation totale de. . . . .	<u>1,208<sup>f</sup> »</u>
qui s'établit ainsi qu'il suit :	

*Augmentation.*

Annuités de 1892 : 14 perçues en 1892. . . . .	700 <sup>f</sup> »
Annuités de 1886, 1887, 1890 ; 3 de 1891 perçues en 1892. . . . .	300 »
Rachat de 1893 pour solde payé en 1892. . . . .	50 »
Médaille Bourdin decernée fin 1892. . . . .	108 »
Subvention (des travaux publics) pour le congrès d'Anvers . . . . .	500 »
Total. . . . .	<u>1,658<sup>f</sup> »</u>

*Diminution.*

Rachat intégral des cotisations prévu à 1,200 fr. et réalisé pour 750 fr. seulement. . . . .	450 »
Ce qui fait ressortir l'augmentation totale comme ci-dessus, à. . . . .	<u>1,208<sup>f</sup> »</u>

**C. — Reliquat libre des exercices antérieurs.**

Le compte des reliquats libres des exercices antérieurs prévu au chiffre de. . . . .	3,494 <sup>f</sup> 39
et soldé à celui de. . . . .	2,917 69
ressort avec une diminution de. . . . .	<u>576<sup>f</sup> 70</u>
par suite des mouvements ci-après en augmentation et en diminution des divers articles de ce chapitre.	

*Augmentation.*

En caisse au 1<sup>er</sup> janvier constaté à 2,581 fr. 59 au lieu de 1,956 fr. 59 inscrit  
 en prévision . . . . . 625<sup>f</sup>

*Diminution.*

Il n'a été malheureusement encaissé que 261 fr. de cotisations arriérées sur  
 une recette prévue de ce chef de 936 fr., d'où sur cette source de recettes,  
 une perte de . . . . . 675<sup>f</sup> »  
 Il y a eu, d'autre part, un mécompte de 526 fr. 70 sur les abonnements ar-  
 riérés perçus en 1892 pour la somme de 75 fr. 40 seulement, alors que les  
 prévisions avaient été fixées à 601 fr. 80; ci en diminution . . . . . 526 70  
1,201<sup>f</sup> 70

Ces diminutions ayant été atténuées par l'augmentation ci-dessus signalée  
 dans l'encaisse de . . . . . 625 »  
576<sup>f</sup> 70

La diminution réelle revient ainsi qu'il a été dit a . . . . .

**RÉCAPITULATION DES RECETTES.**

	<u>RECETTES</u>		<u>DIFFÉRENCES</u>	
	<u>prevues</u>	<u>realisés.</u>	<u>en plus</u>	<u>en moins.</u>
A. Ressources ordinaires. . . . .	9,691 <sup>f</sup> 60	8,491 <sup>f</sup> 06	»	1,200 <sup>f</sup> 54
B. Ressources extraordinaires . . . . .	1,200 »	2,408 »	1,208 <sup>f</sup> »	»
C: Reliquat libre des exercices antérieurs. . .	3,494 39	2,917 69	»	576 70
Totaux. . . . .	<u>14,385<sup>f</sup> 99</u>	<u>13,816<sup>f</sup> 75</u>	<u>1,208<sup>f</sup> »</u>	<u>1,777<sup>f</sup> 24</u>
Total des diminutions. . . . .	»	569 24	»	<u>569<sup>f</sup> 24</u>
Totaux généraux des prévisions égales aux recettes . . . . .	<u>14,385<sup>f</sup> 99</u>	<u>14,385<sup>f</sup> 99</u>		

**II. DÉPENSES.**

De même que les recettes, les dépenses comprennent trois chapitres, savoir :  
 Les charges ordinaires, les charges extraordinaires, emploi en valeurs.

**A. — Charges ordinaires.**

D'après les prévisions, les charges ordinaires de 1892 devaient être de . . . 9,686<sup>f</sup> »  
 En réalité elles n'ont pas dépassé . . . . . 9,050 10  
 On est donc resté au-dessous des prévisions d'une somme de . . . 635<sup>f</sup> 90

Les dépenses fixes de secrétariat, procès-verbaux, administration, publication, indemnité au trésorier, allocation au bibliothécaire, sont restées à leurs chiffres respectifs de 1,200 fr., 1,100 fr. et 250 fr

Sur toutes les autres dépenses, il y a eu les diminutions ci-dessous constatées :

Frais de recouvrement et de publicité, 82 fr. 35 au lieu de 100 fr.; diminution. . . . .	17' 65
Impression du Journal, 4,592 fr. 50 au lieu de 5,100 fr. . . . .	507 50
Rédaction du Journal, 788 fr. 60 au lieu de 800 fr. . . . .	11 40
Frais de location et dépenses accessoires des séances, 650 fr. au lieu de 700 fr. . . . .	50 »
Menues dépenses, 39 fr. 35 au lieu de 50 fr. . . . .	10 65
Frais de convocation, gratifications et divers, 347 fr. 30 au lieu de 350 fr. . . . .	2 70
Enfin, la réserve de 36 fr. pour la médaille Bourlin n'a pas été réalisée, la dépense totale de 108 fr. ayant été effectuée au compte des charges extraordinaires . . . . .	36 »
Total des diminutions des dépenses. . . . .	<u>635' 90</u>

**B. — Charges extraordinaires.**

Les charges extraordinaires n'ayant pas dépassé. . . . .	1,951' 20
alors qu'elles avaient été établies à. . . . .	2,499 »
il y a eu économie, sur ce chapitre, de. . . . .	<u>547' 80</u>

*Augmentations.*

Les immobilisations pour achat de valeurs ont absorbé 1,800 fr., tandis que les charges prévues pour cette immobilisation avaient été arrêtées à 1,200 fr.; il y a eu dès lors une dépense en plus de. . . . .	600' »
La dépense non prévue au budget du prix Bourdin décerné, en 1892, a grevé les charges extraordinaires de. . . . .	108 »
Enfin on a admis en dehors des prévisions des frais divers pour. . . . .	20 25
Ce qui porte le total des augmentations à. . . . .	<u>728' 25</u>

*Diminutions.*

Ces 728 fr. 25 d'augmentation ont été compensés et bien au delà par les diminutions sur les articles suivants :

Dépenses éventuelles faites par le Président limitées à 22 fr. 95 sur un budget prévu de 200 fr. . . . .	177' 05
Ajournement de toute acquisition de mobilier pour la rue Danton. . . . .	400 »
Non-réimpression de numéros épuisés du Journal . . . . .	699 »
Total des diminutions. . . . .	1,276' 05
Soimne compensée par les augmentations jusqu'à concurrence de. . . . .	728 25
D'où une économie finale de. . . . .	<u>547' 80</u>

**C. — Emploi pour achat de valeurs.**

Cette dépense, non portée en prévision au budget de 1892, constitue pour ledit budget une augmentation de charge de. . . . .	<u>2,112' 40</u>
--	------------------

**RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.**

	D É P E N S E S		D I F F É R E N C E S	
	prévues.	effectuées.	en plus.	en moins.
A. Charges ordinaires. . . . .	9,686 <sup>f</sup> »	9,050 <sup>f</sup> 10	»	635 <sup>f</sup> 90
B. Charges extraordinaires. . . . .	2,499 »	1,951 20	»	547 80
C. Achat de valeurs . . . . .	»	2,112 40	2,112 <sup>f</sup> 40	»
	<u>12,185<sup>f</sup> »</u>	<u>13,113<sup>f</sup> 70</u>	<u>2,112<sup>f</sup> 40</u>	<u>1,183<sup>f</sup> 70</u>
Montant des augmentations sur les dépenses prévues . . . . .	928 70		928 <sup>f</sup> 70	
Total égal aux dépenses effectuées. . .	<u>13,113<sup>f</sup> 70</u>			
Si, aux dépenses effectuées ou ajoute un excé- dent en caisse de . . . . .	<u>703 05</u>			
On revient au chiffre des recettes réalisées en 1892. . . . .	<u>13,816<sup>f</sup> 75</u>			

**III. SITUATION ACTIVE ET PASSIVE.**

Le bilan de notre Société au 31 décembre 1892 s'établit au chiffre de 42,050 fr. 60 c., en accroissement de 996 fr. 06 sur le chiffre du bilan de 1891.

**A. — Actif.**

Les rentes et valeurs estimées à l'actif de 1891 pour 33,722 fr. 15 c. sont portées pour 35,834 fr. 55 c. par suite de l'entrée dans le portefeuille de la Société de cinq obligations foncières 1883, pour le prix de 2,112 fr. 40 c.

La valeur du mobilier, cotée 1,500 fr. en 1891, a été amortie de 500 fr.

Le compte des débiteurs de cotisations, d'abonnements et d'annuités a reçu des modifications assez sensibles en vue d'en rendre la situation plus nette.

Après un examen particulier de la situation de chaque sociétaire en retard d'une ou de plusieurs cotisations annuelles, il a été reconnu qu'il y avait lieu de considérer comme absolument irrécouvrable une somme de 676 fr. 80 c., mais que 600 fr. de cotisations devaient continuer à figurer à l'actif comme étant d'un recouvrement presque certain.

Quant aux annuités de rachat s'élevant dans leur ensemble à la somme de 1,150 fr., le montant en a été réparti d'après le terme de leur échéance, entre les quatre années à courir de 1893 à 1896. Les annuités à recevoir de ce chef en 1893 sont de 350 fr., somme qui, ainsi que cela a été dit au cours du présent rapport, a été portée en recettes au compte C, reliquat libre des exercices antérieurs du budget de 1893.

Nous rappelons qu'en outre d'une décision de l'assemblée générale en date du 21 décembre 1892, cette faculté de répartir le montant du rachat en plusieurs annuités a été supprimé du règlement, et que ce montant a été fixé à 300 fr. pour 1893. Vous aurez donc à régler cette question d'une manière définitive avant l'année prochaine.

Grâce à ces diverses modifications, votre Comité des finances se trouve en mesure de vous donner un tableau très précis des ressources sur lesquelles la Société est en droit de compter du fait des cotisations retardées ou pour lesquelles terme de paiement est pris par suite de l'engagement du rachat.

Disons, pour terminer cet aperçu de l'actif, que le total de l'encaisse figurant pour

2,581 fr. 59 c. à l'actif de 1891 est inscrit pour 2,866 fr. 05 c. à l'actif de 1892, enfin que l'actif pour le matériel et les imprimés a subi la réduction annuelle de 200 fr., ce qui l'a ramené à 600 fr.

**B. — Passif.**

La contre-partie de l'actif se trouve représentée au passif dans les cinq chapitres ci-après :

1° Capital engagé ou de réserve . . . . .	30,552 <sup>f</sup> 60
(Le même compte n'était que de 29,522 fr. 60 en 1891.)	
2° Capital libre. . . . .	8,349 »
(Au lieu de 8,868 fr. 94 en 1891.)	
3° Les annuités dues pour rachats de cotisations et comprises en 1891 dans le bloc des débiteurs divers au capital libre. . . . .	1,150 »
4° La réserve spéciale de 363 fr. pour faire face à la conversion du 4 1/2 p. 100 augmentée de la réserve de 36 fr. pour la médaille Bourdin. . .	399 »
5° Le matériel, le mobilier et la bibliothèque. . . . .	1,600 »
Total égal à l'actif. . . . .	<u>42,050<sup>f</sup> 60</u>

**PROJET DE BUDGET POUR 1893.**

Le projet de budget de 1893 a été établi par votre Conseil suivant les bases admises les années précédentes et en tenant compte des dépenses effectuées au cours de 1892 sur les principaux articles des charges ordinaires et extraordinaires de la Société. Il existe cependant quelques modifications qui méritent d'être signalées. Ainsi, en ce qui concerne les recettes, les arrérages de la rente 4 1/2 p. 100 portés au budget de 1892 pour une somme de 306 fr. ont été réduits d'un tiers et ramenés à 204 fr. en prévision de la conversion probable. De même il n'a pas été tenu compte, aux ressources ordinaires, des recettes provenant du compte courant et des retards pour annuités ; ce sont là des ressources aléatoires qui ne peuvent être relevées avec exactitude qu'en clôture d'exercice.

Quant aux ressources extraordinaires, nous avons fait figurer au budget de 1893 la subvention du Ministre de l'instruction publique, destinée à faire face aux dépenses de l'exposition de notre Société à Chicago ; cette recette ne figurait pas naturellement aux prévisions budgétaires de 1892. Par contre, nous n'avons pu encore inscrire une subvention de même somme de 500 fr. qui nous avait été attribuée précédemment par le Ministre des travaux publics. Cependant, nous avons maintenu en blanc au budget de 1893 (ressources ordinaires), la rubrique « Subvention du Ministre des travaux publics », dans la pensée que, complètement édifié sur la valeur administrative de l'objet que poursuit notre Société, M. le Ministre des travaux publics tiendrait à imprimer un caractère de permanence au concours que nous avait prêté son département.

Disons encore que nous avons cru légitime de comprendre aux recettes provenant du reliquat libre des exercices antérieurs une somme de 350 fr. comme encaissement de cotisations arriérées et abonnements antérieurs à encaisser en 1893. Les réponses que nous avons déjà reçues de nos adhérents nous donnent la certitude que les sociétaires feront face dans cette mesure à leurs engagements et que nos prévisions de rentrées seront tout au moins atteintes.

Au chapitre des dépenses, nous avons cru répondre à un désir plusieurs fois exprimé

par un certain nombre de membres et de nos collaborateurs en affectant, pour la première fois, un crédit de 400 fr. aux frais de graphiques et de cartogrammes destinés à l'illustration des articles publiés et cela sans réduire les frais d'impression du Journal qui avait coûté 4,592 fr. 50 c. en 1892. La subvention de 500 fr. inscrite aux ressources de 1893 trouve sa contre-partie tout indiquée au chapitre des charges extraordinaires de 1893.

Étant fait état de ces diverses modifications en plus et en moins, le projet de 1893 soumis à votre approbation s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 12,067 fr. 65 c. Dans cette somme les dépenses ordinaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles notre attention doit être fixée avec le plus de soin, s'arrêtent au chiffre de 9,586 fr. alors que les mêmes dépenses effectuées en 1892 ont été comptées à 9,050 fr. 10 c. C'est donc l'égalité sensible entre les deux exercices avec une seule majoration : celle ci-dessus indiquée du crédit de 400 fr. pour les frais de graphiques et de cartogrammes.

---

### RÉSUMÉ GÉNÉRAL ET CONCLUSION.

Le budget de 1893 se présente dans des conditions qui ne sont pas inférieures à celles du budget de 1892. Il laisse à notre Société les mêmes facilités pour faire face aux dépenses ordinaires sans engager l'avenir et sans compromettre aucune des ressources normales sur lesquelles vous êtes en droit de compter. Le budget de 1893 accuse même à cet égard une supériorité sur les budgets précédents en ce sens qu'il fait cesser toute incertitude sur la valeur de notre créance contre les sociétaires en retard dans le paiement de leurs cotisations annuelles et contre les sociétaires débiteurs de cotisations pour rachat.

Le recrutement normal des adhérents à la Société peut donc s'effectuer aujourd'hui sur un terrain nettement établi et le Conseil d'administration fait un pressant appel à tous les membres de la Société pour nous assurer de nouveaux concours qui nous seront aussi utiles financièrement que précieux au point de vue de nos travaux scientifiques et de l'extension toujours croissante de l'influence de notre Société.

S'il m'était permis d'exprimer ma pensée personnelle en terminant ce rapport, que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter au nom de notre Commission des fonds et archives, je vous dirais que l'autorité morale et scientifique de la Société de statistique de Paris grandit et que son influence générale, dont la preuve n'est plus à faire, me semble s'affirmer très heureusement depuis quelques années dans les milieux administratifs et parlementaires.

Mon expérience, déjà longue dans différents services, m'a permis de constater l'importance capitale que prend aujourd'hui l'examen des faits dans les délibérations des pouvoirs publics.

Tous les chefs des grandes administrations demandent à la Statistique une information éclairée, un guide judicieux qu'ils trouvent toujours dans les publications de notre Société ainsi que dans les travaux individuels de ses membres. Moi qui suis à tant de titres redevable à notre chère Société, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de lui rendre, comme administrateur, un hommage reconnaissant auquel s'associeront d'une manière toute spéciale ceux de nos collègues qui participent par leurs fonctions au mouvement des affaires administratives.



## COMPTES DE 1892

### ET PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1893.

#### I. RESSOURCES

		RESSOURCES			
		prévues pour 1892.	réalisées en 1892.	prévues pour 1893.	
<b>A. — RESSOURCES ORDINAIRES.</b>					
Arrérages . . .	} du legs Bourdin. Rente 3 p. 100 . . . . .	36 <sup>f</sup> »	36 <sup>f</sup> »	36 <sup>f</sup> »	
		306 »	306 »	204 »	
Intérêts . . .	} Rente 4 1/2 p. 100 (1). . . . .	849 60	921 60	921 60	
		» »	9 09	» »	
Cotisations non rache- tées à 25 fr.	} 64 obligations foncières 1883, à 14 fr. 40 c. du compte courant, n° 28,767 . . . . .	» »	25 30	» »	
		117 cotisations encaissées en 1892 (2) . . . . .	3,500 »	2,925 »	» »
Abonnements . . .	} 117 cotisations à encaisser en 1893 . . . . .	» »	» »	2,925 »	
		158 abonnements en 1892 . . . . .	1,900 »	1,690 72	» »
Subventions . . .	} 158 abonnements en 1893 . . . . .	» »	» »	1,690 »	
		} de la Ville de Paris. . . . .	1,000 »	1,000 »	1,000 »
			} du Ministère de l'agriculture . . . . .	1,200 »	1,200 »
} du Ministère des travaux publics . . . . .	500 »	» »		» »	
	} du Ministère de l'instruction publique. . . . .	300 »	300 »	300 »	
Vente d'années et de numéros du Journal. . . . .		100 »	77 35	75 »	
Totaux des ressources ordinaires. . . . .		<u>9,691<sup>f</sup> 60</u>	<u>8,491<sup>f</sup> 06</u>	<u>8,351<sup>f</sup> 60</u>	

#### B. — RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Rachat intégral de 3 cotisations à 250 perçues en 1892 . . . . .	1,200 <sup>f</sup> »	750 <sup>f</sup> »	} Mémoire.
Annuités de 1892 : 14 perçues en 1892 . . . . .	» »	700 »	
Annuités de 1886-1887-1890, 3 de 1891 perçues en 1892 . . . . .	» »	300 »	
Rachat de 1893, pour solde payé en 1892 . . . . .	» »	50 »	
Médaille Bourdin décernée fin 1892 . . . . .	» »	108 »	
Subventions . . .	} Congrès d'Anvers . . . . .	» »	500 »
		} Exposition de Chicago . . . . .	» »
Totaux des ressources extraordinaires. . . . .	<u>1,200<sup>f</sup> »</u>		<u>2,408<sup>f</sup> »</u>

#### C. — RELIQUAT LIBRE DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

Encaisse au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	1,956 <sup>f</sup> 59	2,581 <sup>f</sup> 59	2,866 <sup>f</sup> 05
Cotisations arriérées perçues en 1892 : 1 de 1889, 1 de 1890, avec un complément de 1890 et 8 de 1891. . . . .	936 »	261 »	» »
Abonnements arriérés perçus en 1892 : 2 de 1890 et 4 de 1891. . . . .	601 80	75 10	» »
Cotisations arriérées à percevoir en 1893 (3). . . . .	» »	» »	350 <sup>f</sup> »
Abonnements arriérés à percevoir en 1893 . . . . .	» »	» »	» »
Totaux du reliquat libre des exercices antérieurs. . . . .	<u>3,494<sup>f</sup> 39</u>	<u>2,917<sup>f</sup> 69</u>	<u>3,216<sup>f</sup> 05</u>

#### RÉCAPITULATION.

A. — Ressources ordinaires . . . . .	9,691 <sup>f</sup> 60	8,491 <sup>f</sup> 06	8,351 <sup>f</sup> 60
B. — Ressources extraordinaires . . . . .	1,200 »	2,408 »	500 »
C. — Reliquat libre des exercices antérieurs . . . . .	3,494 39	2,917 69	3,216 05
	<u>14,385<sup>f</sup> 99</u>	<u>13,816<sup>f</sup> 75</u>	<u>12,067<sup>f</sup> 65</u>

(1) En prévision de la conversion, le revenu de la rente 4 1/2 p. 100, pour 1893, a été diminué d'un tiers, soit 102 fr.

(2) Le personnel en 1893 comprend 358 membres, savoir : 2 membres d'honneur ; 137 membres fondateurs ; 137 membres titulaires ; 9 membres correspondants ; 73 membres associés.

(3) Les recouvrements à opérer sur les exercices antérieurs (cotisations et abonnements) ont été frappés d'une dépréciation de 676<sup>f</sup> 80.

## II. DÉPENSES.

### A. — CHARGES ORDINAIRES.

	DÉPENSES.		
	prevues pour 1892.	faites en 1892.	prevues pour 1893.
Secrétariat, procès-verbaux, administration, publications.	1,200 <sup>f</sup> »	1,200 <sup>f</sup> »	1,200 <sup>f</sup> »
Indemnité au trésorier . . . . .	1,100 »	1,100 »	1,100 »
Frais de recouvrement et publicité . . . . .	100 »	82 35	100 »
Impression du Journal . . . . .	5,100 »	4,592 50	4,600 »
Frais de graphiques et cartogrammes . . . . .	» »	» »	400 »
Redaction du Journal . . . . .	800 »	788 60	800 »
Frais de location et dépenses accessoires des séances . . . . .	700 »	650 »	650 »
Bibliothèque . . . . .	250 »	250 »	250 »
	50 »	39 35	50 »
Frais de convocations, gratifications et divers . . . . .	350 »	347 30	400 »
Médaille Bourdin . . . . .	36 »	» »	36 »
Total des charges ordinaires . . . . .	<u>9,686<sup>f</sup> »</u>	<u>9,050<sup>f</sup> 10</u>	<u>9,586<sup>f</sup> »</u>

### B. — CHARGES EXTRAORDINAIRES.

Immobilisation pour achat de valeurs.	{ Sur les ressources de 1892 . . . . . { Sur les ressources de 1893 . . . . . { Sur l'arriéré de 1886 et 1887, de 1890 et { 3 de 1891, perçus en 1892. . . . .	1,200 <sup>f</sup> »	{ 1,450 <sup>f</sup> » { 50 » { 300 »	} Mémoire.			
Crédit éventuel ouvert au Président pour représentation de la Société . . . . .					200 »	22 95	100 »
Frais divers . . . . .					» »	20 25	» »
Exposition de Chicago . . . . .	» »	» »	500 »				
Mobilier à acheter pour la rue Danton . . . . .	400 »	» »	» »				
Reimpression de numéros épuisés . . . . .	699 »	» »	» »				
Médaille d'or. — Prix Bourdin decerné en 1892 . . . . .	» »	108 »	» »				
Total des charges extraordinaires . . . . .	<u>2,499<sup>f</sup> »</u>	<u>1,951<sup>f</sup> 20</u>	<u>600<sup>f</sup> »</u>				

### C. — EMPLOI POUR ACHAT DES VALEURS.

Achat de 5 obligations foncières 1883 à 419 <sup>f</sup> 125 avec frais de conversion . . . . .	» »	2,112 <sup>f</sup> 40	Mémoire.
---	-----	-----------------------	----------

### RÉCAPITULATION . . . . .

A. — Charges ordinaires . . . . .	9,686 <sup>f</sup> »	9,050 <sup>f</sup> 10	9,586 <sup>f</sup> »
B. — Charges extraordinaires . . . . .	2,499 »	1,951 20	600 »
C. — 5 obligat. fonc. 1883 achetées pour la somme de . . . . .	» »	2,112 40	» »
	<u>12,185<sup>f</sup> »</u>	<u>13,113<sup>f</sup> 70</u>	<u>10,186<sup>f</sup> »</u>

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1892.

### I. — ACTIF.

<b>1° Rentes et valeurs : Emploi du capital :</b>			
Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 p. 100 . . . . .	997 <sup>f</sup> 60		
Valeur { 306 fr. de rente 4 1/2 p 100 . . . . .	7,830 95		
prix d'achat. { 64 obligat. foncières 1883. . . . .	27,006 »		
Total de la valeur des rentes et des valeurs placées. . . . .		» »	35,834 <sup>f</sup> 55 (1)
<b>2° Mobilier : Deux corps de bibliothèque. . . . .</b>			
Amortissement . . . . .	1,500 <sup>f</sup> »		
Total de la valeur du mobilier. . . . .		» »	1,000 »
<b>3° Débiteurs : Cotisations et abonnements en retard. . . . .</b>			
— irrecouvrables . . . . .	1,276 <sup>f</sup> 80 } 676 80 }	» »	600 »
<b>4° Annuités de rachats</b>			
a recevoir { en 1893 . . . . .	350 »	» »	1,150 »
{ — 1894 . . . . .	300 »		
{ — 1895 . . . . .	250 »		
{ — 1896 . . . . .	150 »		
arriéré. . . . .	100 »		
<b>5° Espèces en caisse : Au Crédit foncier (y compris intérêts, 9 fr.) . . . . .</b>			
Chez le trésorier . . . . .	2,791 <sup>f</sup> 90 74 15		
Total de l'encaisse . . . . .		» »	2,866 05 (2)
<b>6° Matériel, imprimés : Évaluation 1891 avec diminution de 200 fr. . . . .</b>			
<b>7° Bibliothèque : Valeur des livres comprenant la bibliothèque (pour mémoire) . . . . .</b>			
Total de l'actif. . . . .			<u>42,050<sup>f</sup>60</u>

### II. — PASSIF.

<b>1° Capital engagé ou de réserve :</b>			
Versement effectués pour rachats 31 décembre 1892 . . . . .	30,325 <sup>f</sup> »		
A déduire :			
Pour retour au capital libre des fonds de rachat de 4 membres fondateurs décédés . . . . .	770 »		
Reste . . . . .	29,555 <sup>f</sup> »		
Legs Bourdin . . . . .	997 60		
Total du capital engagé . . . . .		» »	30,552 <sup>f</sup> 60
<b>2° Capital libre :</b>			
Différence sur les valeurs . . . . .	4,882 <sup>f</sup> 95		
Débiteurs . . . . .	600 »		
Espèces en caisse . . . . .	2,866 05		
Total du capital libre. . . . .		» »	8,349 »
<b>3° Annuités . . . . .</b>			
<b>4° Réserves spéciales :</b>			
Réserve pour faire face à la conversion du 4 1/2 p. 100. . . . .	363 »		
Médaille Bourdin. Réserve 1893 . . . . .	36 »	» »	399 »
<b>5° Matériel, mobilier et bibliothèque . . . . .</b>			
Total du passif. . . . .			<u>42,050<sup>f</sup>60</u>

(1) Sur ces 35,834<sup>f</sup>,55 il y a 5,281<sup>f</sup>,95 qui appartiennent au capital libre et aux réserves spéciales.

(2) Il y avait en caisse au 31 décembre 1892 3,554<sup>f</sup>,65 qui se décomposaient comme suit : 2,791<sup>f</sup>,90 au Crédit foncier et 762<sup>f</sup>,75 chez le trésorier. Sur cette somme, il a été prélevé 688<sup>f</sup>,60 pour le règlement définitif, en 1893, du compte afferent à la rédaction du Journal pour l'année 1892.

I

**RÉSUMÉ DU BUDGET DE 1892**

	RECETTES			DEPENSES	
	prevues pour 1892.	réalisées en 1892.		prevues pour 1892.	réalisées en 1892
Ressources ordinaires . . .	9,691 <sup>f</sup> 60	8,491 <sup>f</sup> 06	Charges ordinaires . . .	9,686 <sup>f</sup>	9,050 <sup>f</sup> 10
— extraordinaires. 1,200 »	2,408 »	2,408 »	— extraordinaires . . .	2,499	1,951 20
Reliquat libre des anciens exercices . . . . .	3,494 39	2,917 69	Achat de valeurs . . . . .	»	2,112 40
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>14,385<sup>f</sup>99</b>	<b>13,816<sup>f</sup>75</b>	<b>Solde . . . . .</b>	<b>»</b>	<b>703 05 (1)</b>
			<b>Totaux. . . . .</b>	<b>12,185<sup>f</sup></b>	<b>13,816<sup>f</sup>75</b>

(1) Dans ce solde de 703<sup>f</sup>05 il faut tenir compte de dépenses prévues et non effectuées pour achat de mobilier et réimpression de numéros épuisés. En ajoutant à ces 703<sup>f</sup>05 la somme de 1,800<sup>f</sup> comprise dans les charges extraordinaires sous la rubrique Immobilisation pour achat de valeurs, et la réserve spéciale de 363<sup>f</sup> mise de côté pour faire face à la conversion du 4 1/2 p 100, on obtient le total de 2,866<sup>f</sup>05, somme égale au solde, espèces en caisse fin décembre 1892.

II

**RÉSUMÉ DU PROJET DE BUDGET DE 1893**

	RECETTES			DEPENSES	
	réalisées en 1892.	prevues pour 1893.		réalisées en 1892	prevues pour 1893.
Ressources ordinaires . . .	8,491 <sup>f</sup> 06	8,351 <sup>f</sup> 60	Charges ordinaires . . .	9,050 <sup>f</sup> 10	9,586 <sup>f</sup> »
— extraordinaires. 2,408 »	2,408 »	500 »	— extraordinaires 1,951 20	600 »	»
Reliquat libre des exercices antérieurs	336 10	350 »	Achat de valeurs . . . . .	2,112,40	» »
{ Cotisations arriérées } . . . . .			Encaisse presumée au 1 <sup>er</sup> janvier 1894 . . . . .	» »	1,881 65
{ Encaisse au 1 <sup>er</sup> janvier } . . . . .	2,581 59	2,866 05			
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>13,816<sup>f</sup>75</b>	<b>12,067<sup>f</sup>65</b>	<b>Totaux . . . . .</b>	<b>13,113<sup>f</sup>70</b>	<b>12,067<sup>f</sup>65</b>